



Pôle soins

Conditions contractuelles  
**Hôpital de la Citadelle**

# Votre offre salariale

\*Basée sur un temps plein (38h/semaine) sur une année

## Package salarial

- Concernant votre rémunération, consultez le site if-ic.org
- Allocation de fin d'année (si les prestations couvrent la période du 01/01 au 30/09 de l'année en cours)
  - \*Partie fixe : 441,62€ (2022) + 252,01€ (complément pécule de vacances uniquement pour les agents contractuels)
  - \*Partie variable : jusqu'à 2.5% du salaire annuel brut, calculé sur le salaire d'octobre
- Prime d'attractivité (si les prestations couvrent la période de référence du 01/10 de l'année précédente au 30/06 de l'année en cours) : montant forfaitaire de 1140,90€ (2022) pour la période de 9 mois complète à temps plein

*Ces données sont fournies au candidat à titre indicatif, sauf erreur ou omission, ou changement de législation et sur base des informations transmises par le candidat aux Ressources Humaines. Elles n'engagent pas l'Hôpital de la Citadelle.*

## Assurance et avantages

- Une assurance de groupe de type "contributions définies", ce qui signifie que le capital de pension complémentaire que vous percevrez lors de votre mise à la retraite, sera déterminé en fonction de la capitalisation des contributions qui seront versées régulièrement à votre profit et durant toute votre occupation professionnelle au service de l'hôpital de la Citadelle auprès d'Ethias
- Conditions spécifiques sur les tarifs de consultation et d'hospitalisation (non-paiement du ticket modérateur sur les consultations et pas de supplément pour les hospitalisations)

## Déplacements

- Parkings gratuits réservés aux membres du personnel
- Intervention pour les frais de transport en commun : prise en charge complète
- Indemnité pour les déplacements à vélo (= 0,27/km) et parking vélo sécurisé
- Après 3 mois, télétravail possible sur base volontaire s'il est compatible avec la fonction



## Exemple d'horaire à temps plein sur un mois

Pause A = 6h30-14h30 (0h de nuit)  
 Pause B = 14h-22h (4h de nuit)  
 Pause N = 21h45-6h45 (9h de nuit)

J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S							
A		A	A	A	A	B					A	A	A		B	B	B		A	A	A	B			A	A		N	N	N

### Vous avez presté :

- 47h de nuits à 3,23 €
- 24h de week-end à 1,79 €

Soit 1 740,14 € net pour un(e) infirmier(ère) célibataire sans personne à charge

# Votre offre salariale

\*Basée sur un temps plein (38h/semaine) sur une année

## Indémnités de garde rappelable et rappel

- **Garde A** : Garde pour les cadres infirmiers du cadre intermédiaire – forfait variable entre 47,65 € et 95,30 € brut (index 09/22) par jour de garde
- **Garde D** : Garde pour l'équipe infirmière des soins continus et palliatifs enfants \* forfait variable entre 38,12 € et 76,23 € brut (index 09/22) par jour de garde
- **Garde E** : Garde pour l'équipe infirmière du Centre d'insuffisance cardiaque \*– forfait variable entre 38,12 € et 76,23 € brut (index 09/22) par jour de garde
- **Garde F** : Garde pour les autres agents du pôle soins autorisés \*– forfait variable entre 38,12 € et 76,23 € brut (index 09/22) par jour de garde
- \* pour ces gardes, il est ajouté une indemnité forfaitaire de 50 euros brut par retour effectif
- Frais de déplacement pour le rappel de garde du domicile jusqu'au lieu d'intervention
- Sursalaire en cas de paiement du rappel de garde (si non récupéré)

## Prestations irrégulières variables selon l'horaire de travail

- Primes liées aux prestations irrégulières du personnel soignant payées par heure selon les règles suivantes :

Précision de la nature et du système général du paiement des primes pour prestations irrégulières		
Jours de la semaine	Heures prestées comptabilisées	Pourcentages de la rémunération de référence appliqués
En semaine : prestation qui atteint ou dépasse 22h	De 18h à la fin de la prestation	30% du salaire horaire de base
En semaine : prestation qui n'atteint pas 22h	De 6h30 à 7h30 De 7h30 à 19h	15% du salaire horaire de base 15% du salaire horaire de base
	De 19h à 20h De 20h à la fin de la prestation	20% du salaire horaire de base 30% du salaire horaire de base
Le samedi	De 0h à 24h	45% du salaire de base
Le dimanche	De 0h à 24h	45% du salaire de base
Le jour férié	De 0h à 24h	50% du salaire de base

Ces données sont fournies au candidat à titre indicatif, sauf erreur ou omission, ou changement de législation et sur base des informations transmises par le candidat aux Ressources Humaines.



# Et bien plus encore...

## Offre de formation complète

- Onboarding : programme d'intégration pour tous les nouveaux collaborateurs
- Formations collectives/individuelles sur-mesure.
- Coaching individuel et collectif, tutorat
- Parcours de formation pour les nouveaux leaders et managers
- Formations en informatique
- Plan de formation annuel et initiatives institutionnelles
- CIT'Academy (accessibilité aux e-learning et supports formatifs de tout type)



## De multiples avantages

- Plateforme de covoiturage
- Essai de vélo
- Ambassadeurs vélo
- Parking vélo sécurisé et matériel d'entretien
- Crèche réservée aux enfants des membres du personnel
- Le restaurant d'entreprise, repas au tarif très attractif
- Des possibilités d'évolution de carrière



# Et bien plus encore...

## L'Hôpital de la Citadelle te propose de nombreux avantages pour ta formation !

Tu entames ta quatrième année d'infirmier(ère) bachelier ?  
Tu es infirmier(ère) bachelier et tu souhaites débiter une spécialisation ou une qualification ?

Nous t'offrons la possibilité de réaliser ta formation tout en travaillant à la Citadelle !

### **Comment ?**

Nous finançons ton année de minerval, nous t'engageons à mi-temps et tu prestes à 1/3 temps, pour les jours restants, tu bénéficies de jours de formation.



Tu réalises des études d'infirmier(ère) breveté(e) et tu es en 3e année complémentaire ?

Nous t'offrons la possibilité de terminer ta formation tout en travaillant à temps partiel à la Citadelle !

### **Comment ?**

Nous t'engageons en tant qu'aide-soignant(e) et tu bénéficies de jours de formation pour terminer ton année. Nous t'engagerons ensuite en tant qu'infirmier(ère) breveté(e).

# Une institution qui bouge !

## Cadre de travail agréable et initiatives vertes

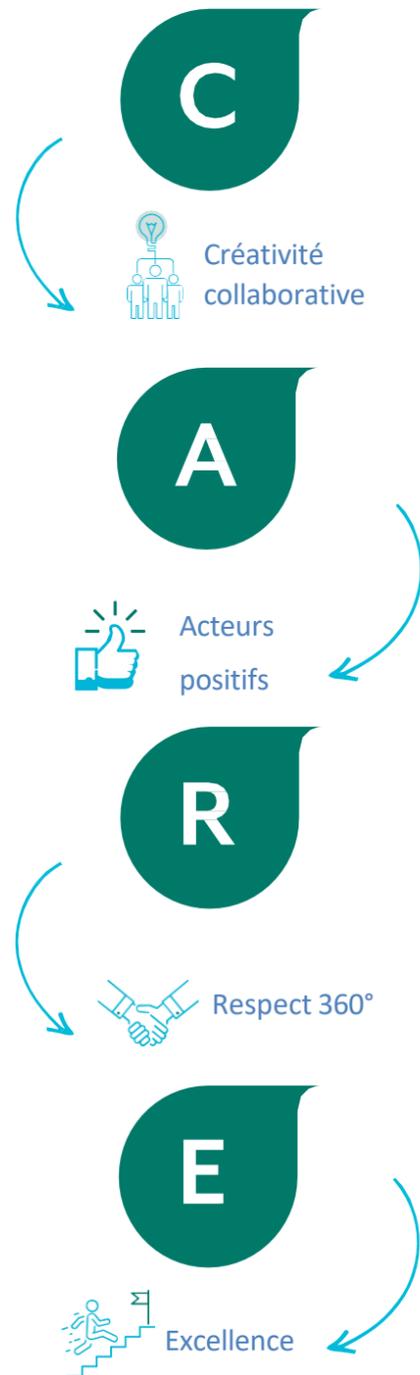
- Rénovation complète de l'hôpital en cours
- Nouveau restaurant d'entreprise
- Nouveaux espaces de coworking
- Une institution innovante et créative, orientée sur l'accueil du patient et le respect de la diversité
- Semaine du développement durable
- Première voiture électrique
- Gestion des déchets et des énergies
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Initiatives collectives : nettoyage, chasse aux gaspillages
- Nature et biodiversité : ruches et cours d'apiculture
- Valorisation des circuits courts et l'alimentation bio

## Des événements et des projets tout au long de l'année

- Évènements sportifs locaux et régionaux
- Évènements thématiques (Festival Santé, ...) et concours réguliers
- Soirée du personnel et événements saisonniers (opérations gourmandes, sportives, journée de famille, etc.)
- Initiatives bénévoles : répertoire des traducteurs, collaboration Nord-Sud, diversité & inclusion, projet patients, ...
- Un plan stratégique et l'envie de s'y impliquer
- Une Newsletter hebdomadaire : So Cita

## Une politique bien-être

- Une équipe bien-vivre sympa et professionnelle
- Session de marche pleine conscience
- Accompagnement pour les télétravailleurs
- Salle de détente



# Vacances

- Vacances annuelles : sur base d'une année complète à temps plein, 20 jours légaux
- Vacances additionnelles : sur base d'une année complète travaillée à la Citadelle

Agents contractuels 2023				
Age au 31/12/2023	<u>CPL</u> Congés payés légaux  (à prendre pour le 31/12/2023 au plus tard)	<u>CPC</u> Jours de vacances conventionnels  (à prendre pour le 31/01/2024 au plus tard)	<u>JFC</u> Jours fériés compensatoires (à prendre pour le 31/01/2024 au plus tard)	Total jours de congés 2023
18 à 30 ans inclus	20	6	2	28
31 à 35 ans inclus	20	7	2	29
36 à 40 ans inclus	20	8	2	30
41 à 59 ans inclus	20	9	2	31
60 ans	20	10	2	32
61 ans	20	11	2	33
62 ans	20	13	2	35
63 ans	20	15	2	37
64 ans et plus	20	17	2	39

## Congés Q

Travailleurs à temps plein – Mesures de fin de carrière octroyés au personnel infirmier, soignant et assimilé (Q)	
45 ans et plus	Dispense de 96 heures par an OU, uniquement pour le personnel infirmier, les infirmiers chefs de service et les chefs de service adjoints (à partir du 1/10/2005): prime de 5,26 % du salaire
50 ans et plus	Dispense de 192 heures par an OU, uniquement pour le personnel infirmier, les infirmiers chefs de service et les chefs de service adjoints (à partir du 1/10/2005): prime de 10,52 % du salaire
55 ans et plus	Dispense de 288 heures par an OU, uniquement pour le personnel infirmier, les infirmiers chefs de service et les chefs de service adjoints (à partir du 1/10/2005): prime de 15,78 % du salaire



**Pour toute question, nous sommes à votre disposition**

[recrutements@citadelle.be](mailto:recrutements@citadelle.be)

